

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2015**

**Etaient présents** : MMES BERTHAUD – MEVHOLON – MOREAU – SOUILLOT – SIRUGUE.  
MM.BANDI – BELOT – DESCOURVIERES – JACQUET – MOUTRILLE – GUIRAO – GUIDOT –  
FORT – JOURDHIER – REIS.

**Etaient absents** :

**Secrétaire** : M.REIS Nicolas.

Ouverture de la séance à 20 H 35.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 Février 2015**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame Marie-Françoise LAY Trésorière assiste à ce conseil afin de fournir des explications éventuelles aux nouveaux conseillers municipaux.

**I – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

La séance est placée sous la présidence de M. JACQUET 1<sup>er</sup> Adjoint, qui présente le compte administratif 2014 dressé par le Maire qui s'établit ainsi :

**SECTION INVESTISSEMENT**

- Dépenses	102 446,77€
- Recettes	129 440,89 €
Soit un excédent de	26 994,12€

**SECTION FONCTIONNEMENT**

- Dépenses	328 427,87 €
- Recettes	387 232,03 €
Soit un excédent de	58 804,16 €

En reprenant les résultats cumulés des exercices antérieurs :

**INVESTISSEMENT**

Excédent au 31.12.2013	48 513,77 €
Excédent exercice 2014	26 994,12 €
Excédent global au 31.12.2014 (à reporter)	75 507,89 €

**FONCTIONNEMENT**

Excédent au 31.12.2013	116 788,72 €
Part affectée à l'investissement 2014	54 000,00 €
Excédent exercice 2014	58 804,16 €
Excédent global au 31.12.2014 (à reporter)	121 592,88 €

Trésorerie au 31.12.2014	
Excédent investissement	75 507,89 €
Excédent fonctionnement	121 592,88 €

**Total fonds libres** 197 100,77 €

Le Maire ne prend pas part au vote, M. JACQUET soumet le compte administratif au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

## **II – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014**

Le compte de gestion 2014 dressé par Madame la Trésorière de Saint-Jean-de-Losne fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif.

Soumis au vote il est adopté à l'unanimité.

## **III – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Chacun des membres de l'assemblée a reçu, avec la convocation à la réunion de ce jour, le dossier budgétaire comprenant les propositions pour 2015. Celles-ci tiennent compte des orientations discutées lors de la réunion précédente du conseil municipal et de la commission des finances.

### **A) Affectation des résultats globaux 2014.**

Le Maire propose :

#### **INVESTISSEMENT**

Excédent de 75 507,89 € reporté en recettes compte 001

#### **FONCTIONNEMENT**

Excédent de 121 592,88 € reportés :

- 60000,00 € en recettes d'investissement article 1068
- 61592,88 € en recettes de fonctionnement compte 002.

Soumis au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **B) Inscription Investissement.**

#### **DEPENSES**

- Remboursement capital des emprunts.
- Remplacement marronniers de la Place.
- Provisions pour équipements divers mairie.
- Installation de voirie (radars, panneaux entrée de village, zone de détente, ...)
- Restauration registres Etat Civil.
- Diagnostic énergétique SICECO.
- Solde travaux ascenseur.
- Restauration bâtiments : Eglise.
- Travaux de voirie (sentier piéton R.D.20)

#### **RECETTES**

- FCTVA.
- Affectation part excédent fonctionnement.
- Résultat reporté.
- Taxe d'aménagement.
- Subvention Département pour radars, panneaux et voirie.
- Subvention Amendes de police pour voirie.

### C) Inscription Fonctionnement.

#### DEPENSES

- Prévisions habituelles nécessaires à la gestion.
- Subventions aux associations identiques à 2014.

#### RECETTES

- Dotations.
- Locations.
- Contributions directes.

- o Taux des taxes communales :

Après avoir pris connaissance des documents transmis par les services fiscaux et examiné les simulations de progression éventuelles et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour et une abstention, décide d'appliquer une hausse de 1 % uniforme sur les taux des taxes :

▪ Taxe habitation	<b>7,65 %</b>
▪ Taxe Foncière bâti	<b>17,35 %</b>
▪ Taxe Foncière non bâti	<b>29,60 %</b>

Soit un produit fiscal prévisible de **174 066 €** (l'augmentation de 1 % conduit à une recette supplémentaire de **1626 €**).

Compte tenu des décisions arrêtées, le budget primitif 2015 se présente ainsi :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à 159 899,89 €

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	372 609 €
Recettes	453 542 €

Soumis au vote, le Budget Primitif est adopté à l'unanimité.

Avant que Mme LAYE ne quitte la séance, Monsieur FORT adjoint délégué en charge de la zone de détente, interroge la Trésorière sur la mise en œuvre d'une caution pour les locataires de la zone de détente. Madame LAYE confirme la possibilité de mettre en place une caution. Le conseil municipal doit prendre une délibération en ce sens en précisant à compter de quelle date. Pour la restitution, il faut prendre une délibération par locataire, délibération qui doit préciser le motif éventuel de non restitution.

#### Indemnités à la Trésorière

Lors du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de délibérer sur les indemnités de conseil et de budget alloués au comptable du trésor (arrêté interministériel du 16 septembre 1983).

.Il convient que le conseil municipal se prononce sur un taux de 50% ou de 100%.

Après échanges, le conseil se prononce pour un taux de 100% par 14 voix pour et 1 abstention.

#### **IV – INFORMATIONS DIVERSES**

- Nouveaux horaires de la déchetterie de BRAZEY à compter du 4 Avril 2015 :

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Eté (04/04 au 31/10)	14h-18h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18
Hiver (01/11 au 31/03)	14h-17h	9h-12h	9h-12h	9h-12h 14h-17h

L'information a été mise sur le site internet de la commune.

- L'ASVBD nous convie à son assemblée générale qui aura lieu le vendredi 20 Mars à 20h30 salle polyvalente de St Jean de Losne.
- En association avec les accueils périscolaires, l'exposition « la grande lessive » aura lieu le jeudi 26 Mars 2015, le thème de cette année : « de jour comme de nuit, réfléchir la lumière ».
- ERDF nous informe d'une coupure de courant le mardi 28 Avril 2015 de 8h45 à 11h45 sur certains quartiers du village dans le cadre du renforcement du réseau électrique. Information mise en ligne sur le site internet de la commune.
- L'association d'astronomie « Cygnus21 » présidée par Pierre CAUSERET organise le vendredi 20 Mars matin une observation de l'éclipse partielle du soleil, un travail de partenariat a été fait avec les classes primaires du pôle scolaire. Le conseil municipal est cordialement convié.
- Par arrêté en date du 9 Mars 2015, Monsieur le Préfet a nommé Monsieur Maurice VACHET maire honoraire pour avoir exercé pendant 18 ans au moins des fonctions municipales dont celles de maire. Une cérémonie officielle aura lieu le samedi 18 Avril 2015 en présence de Madame la Sous-Préfète de Beaune.
- Elections départementales les 22 et 29 Mars 2015, chaque conseiller a reçu un tableau pour la tenue du bureau de vote pour les 2 tours de scrutins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.